

Vos rendez-vous avec votre pharmacien de référence :



Date du 1^{er} entretien



Date du 2^e entretien

Notez ici les questions que vous voudriez poser à votre pharmacien.





La revue de la médication

Faites le point sur vos médicaments avec votre pharmacien de référence

Vous prenez plusieurs médicaments chaque jour ?

Vous n'êtes pas sûr(e) de les prendre correctement ?

Il vous arrive d'oublier de les prendre ?

Vous ressentez parfois un malaise après la prise d'un médicament ?

Vous vous posez des questions au sujet de vos médicaments ?

Votre pharmacien peut vous aider !

Pour répondre à vos questions sur vos médicaments, vous aider à les prendre de façon optimale et s'assurer que votre traitement vous apporte bien les bénéfices attendus, votre **pharmacien de référence** peut vous proposer un **accompagnement personnalisé** appelé « **Revue de la médication** ».



Une « revue de la médication », qu'est-ce que c'est ?

C'est l'occasion de faire le point avec votre pharmacien de référence sur la façon dont vous prenez vos médicaments, sur leurs effets bénéfiques et leurs éventuels effets indésirables. En fonction de vos attentes et de vos besoins, il/elle pourra vous proposer des solutions pour **améliorer l'usage de vos médicaments et optimiser l'effet de votre traitement**. Ce service est entièrement remboursé par votre mutuelle et est donc gratuit pour vous.

Qui peut en bénéficier ?

Si vous prenez **5 médicaments** (remboursés) **ou plus chaque jour**, vous pouvez, en principe, bénéficier d'une revue de la médication en pharmacie. Demandez conseil à votre **pharmacien de référence**. Il/elle vérifiera si vous entrez dans les conditions pour bénéficier du remboursement de ce service.



Dois-je informer mon médecin ?

La revue de la médication est un service d'accompagnement **complémentaire** à celui de votre médecin traitant. Ce dernier sera informé par votre pharmacien de référence et recevra le résultat de votre revue de la médication. Si votre pharmacien propose d'adapter votre traitement, cela se fera en accord avec votre médecin, qui modifiera votre prescription.

Comment préparer votre revue de la médication ?

Votre pharmacien pourra vous demander de noter, à l'avance, les médicaments avec et sans ordonnance que vous prenez souvent, mais aussi les vitamines, les produits à base de plantes ou homéopathiques... même si vous ne les avez pas achetés en pharmacie. Notez aussi combien vous en prenez et à quel moment.



Vous n'êtes pas sûr(e) que votre liste soit complète ? Ce n'est pas grave. Toute information, même partielle, est utile. Notez aussi toute question que vous voudriez poser à votre pharmacien.

Apportez votre liste et vos questions lors de votre 1^{er} rendez-vous à la pharmacie. Si vous le souhaitez, apportez aussi les médicaments que vous prenez.

La revue de la médication en pratique

Une « revue de la médication » est un accompagnement personnalisé qui comprend **2 entretiens sur rendez-vous** avec votre pharmacien de référence.



Lors du 1^{er} entretien

Ensemble, vous passerez en revue l'usage de vos médicaments. Votre pharmacien vous posera quelques questions pour mieux connaître vos attentes par rapport à votre traitement et voir si vous rencontrez des problèmes ou des difficultés pratiques avec vos médicaments. Il/elle vérifiera s'ils agissent tous correctement, s'ils sont encore nécessaires, et s'il est possible d'améliorer votre traitement. Vous aurez aussi l'occasion de poser toutes les questions que vous avez à propos de vos médicaments.



Votre pharmacien analysera ensuite ces informations en détail en vue de formuler, si nécessaire, des propositions pour améliorer l'usage de vos médicaments et optimiser l'effet de votre traitement.



Lors du 2^e entretien

Votre pharmacien examinera avec vous les différentes propositions qu'il/elle aura éventuellement formulées. Après l'entretien, il/elle mettra votre **schéma de médication** à jour. Ce schéma liste les médicaments que vous prenez et vous fournit les informations qui vous aident à les utiliser correctement. Emportez-le également à chaque rendez-vous médical. Vos autres prestataires de soins auront ainsi une vue d'ensemble de votre traitement. En cas d'hospitalisation, il vous sera aussi très utile !



REVUE DE LA MÉDICATION
avec votre pharmacien de référence

